

Vous avez un projet de rénovation de façade ? Le Pays peut vous aider

Le Pays Haut Languedoc et Vignobles accompagne les propriétaires dans l'amélioration de l'habitat. Au-delà des actions dans le cadre de la politique de l'habitat, une opération spécifique est mise en place pour traiter les façades des immeubles anciens.

Conditions générales

- > L'immeuble doit être compris dans le périmètre défini par la commune.
- > Sa façade doit être visible de l'espace public et être traitée dans sa globalité.
- > L'opération "Colorons le Pays", privilégie la mise en œuvre de techniques traditionnelles adaptées au bâti ancien. Elle fait l'objet d'un règlement qu'il convient de respecter.

Aides

- > **Possibilité de cofinancement de la Fondation du Patrimoine**
Pour solliciter une aide, veuillez prendre contact avec la Mission Habitat au 04 67 97 38 60.

Attention

Ne pas commencer les travaux avant que le dossier soit accepté.

Financement

- > **Ce projet est financé par :**
- > Le Département de l'Hérault.
- > Les communautés de communes adhérentes à l'opération "Colorons le Pays".

Habiter au Pays

L'opération porte sur les communes suivantes :

Agel	Fos	Pierrerue
Aigne	Fouzilhon	Poilhes
Aigues-Vives		Pouzolles
Assignan	Gabian	Prades sur Vernazobre
Autignac	Graisessac	Prémian
Avène		Puimisson
Azillanet	Hérépian	Puisserguier
.....		
Babeau Bouldoux	Joncels	Quarante
Beaufort		
Bédarieux	La Caunette	Rieussec
Berlou	La Livinière	Riols
Boisset	Lamalou les Bains	Roquebrun
Brenas	La Tour sur Orb	Roquessels
.....	Laurens	Roujan
Cabrerolles	Le Bousquet d'Orb	
Camplong	Le Poujol sur Orb	Siran
Capestang	Le Pradal	St Chinian
Carlencas et Levas	Les Aires	St Étienne d'Albagnan
Cassagnoles	Lunas	St Étienne d'Estrechoux
Causses et Veyran		St Geniès de Fontedit
Caussiniojols	Magalas	St Geniès de Varensal
Cazedarnes	Margon	St Gervais sur Mare
Cébazan	Minerve	St Jean de Minervois
Ceilhes et Rocozels	Mons la Trivalle	St Julien
Cessenon sur Orb	Montels	St Martin de l'Arçon
Cesseras	Montesquieu	St Nazaire de Ladarez
Colombières-sur-Orb	Montouliers	St Pons de Thomières
Combes	Murviel les Béziers	St Vincent d'Olargues
Courniou		
Creissan	Neffiès	Taussac la Billière
Cruzy		Thézan les Béziers
.....	Olargues	
Dio et Valquières	Olonzac	Vailhan
.....	Oupia	Vélieux
Faugères		Verreries de Moussans
Félines-Minervois	Pailhès	Vieussan
Ferrals les Montagnes	Pardailhan	Villemagne l'Argentière
Ferrières Poussarou	Pézènes les Mines	Villespassans

Pays Haut Languedoc et Vignobles

1, rue de la voie ferrée - 34360 Saint-Chinian
Tél : 04 67 97 38 60 - courriel : habitat@payshlv.com



Agence AOC Béziers - Document non contractuel soumis à modifications sans préavis - Par précaution environnementale, nous utilisons du papier 100% recyclé. Ne pas jeter sur la voie publique.

Pays Haut Languedoc et Vignobles Habitat

Habiter au Pays 2012-2017

Un territoire de projets

Habiter au Pays

Le programme **Habiter au Pays** permet de mobiliser des financements destinés à rénover l'habitat sur les 100 communes du Pays Haut Languedoc et Vignobles. Dans le cadre de la politique de l'Habitat menée sur le territoire du Pays, une équipe est à votre disposition pour vous aider et vous accompagner dans votre projet.



Attention

- > Les travaux ne doivent pas être commencés avant l'accord des financeurs.
- > Les travaux doivent être réalisés par des professionnels du bâtiment inscrits au registre des métiers ou du commerce.

Vous avez un projet : le Pays peut vous aider

Vous êtes propriétaire occupant d'une résidence principale

Conditions générales

- > Immeuble de plus de 15 ans.
- > Conditions de ressources.
- > Engagement à occuper son habitation principale pendant 6 ans.

Travaux subventionnables

- > Lutte contre la précarité énergétique.
- > Adaptation du logement aux personnes en perte d'autonomie.
- > Lutte contre l'habitat indécents / insalubre.

Aides

- > De 20 à 60% du montant des travaux plafonnés de 20 000 à 50 000 euros HT.
- Cofinancements possibles.

Vous êtes propriétaire bailleur ou locataire d'une résidence locative à l'année

Conditions générales

- > Immeuble de plus de 15 ans.
- > Engagement à louer pendant 9 ans en résidence principale.
- > Rénovation ou création de logement loué à l'année.
- > Loyer conventionné.

Travaux subventionnables

- > Rénovation complète.
- > Lutte contre l'habitat indécents / insalubre.
- > Lutte contre la précarité énergétique.

Aides

- > De 25 à 35% plafonnés du montant des travaux HT subventionnables selon conditions.
- Cofinancements possibles.

